

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le 2 juillet 2019 à compter de 7h43, la séance extraordinaire a été convoquée conformément à la loi.

ORDRE DU JOUR

1. PRÉSENCES
2. RÉSOLUTIONS
 - a) NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ
 - b) EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM
 - c) EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR L'ACCÈS PUBLIC DU LAC MÉNARD
 - d) EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE MUNICIPALE TEMPORAIRE
 - e) EMBAUCHE D'UN POSTE-CADRE AUX TRAVAUX PUBLICS
 - f) EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION GÉNÉRALE
 - g) MANDAT À LA FIRME PFD AVOCATS
 - h) NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE POUR L'ÉMISSION DES PERMIS
 - i) CHÈQUES ÉMIS DU MOIS DE MAI
 - j) COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. PRÉSENCES

Mme la mairesse Anne-Guyline Legault préside la séance à laquelle assistent M^{mes} les conseillères Sophie Chénier, Annie Dufort, Manon Bissonnette, Carine Gohier et MM. les conseillers Gaétan Dutil, Dominic St-Laurent.

Est aussi présent : M. Denis Malouin, directeur général et secrétaire trésorier

2. RÉSOLUTIONS

a) NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ

ATTENDU QU'il est obligatoire d'avoir un fonctionnaire désigné en tout temps lors des assemblées générales;

Résolution
19-07-111

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le conseiller Dominic St-Laurent, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE M. Denis Malouin soit nommée à titre de fonctionnaire désignée auprès de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides et de la MRC des Laurentides afin d'agir à titre de directeur général et secrétaire trésorier lors de l'assemblée extraordinaire du 2 juillet 2019.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Résolution
19-07-112

b) EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le poste de directeur général par intérim est vacant depuis le 31 mai 2019;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée sur le site d'Emploi Québec ainsi que sur le site Québec municipal;

ATTENDU QUE les candidats ayant postulé ont été rencontrés lors d'un processus de sélection organisé;

ATTENDU qu'une entente sommaire est intervenue entre M. Steve Deschenes et la municipalité concernant la rémunération et les autres conditions d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Sophie Chénier, il est résolu majoritairement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE M. Steve Deschenes soit nommée à titre de directeur général par intérim;

QUE Madame la Mairesse Anne Guylaine Legault soit mandatée pour signer l'entente à intervenir avec M. Steve Deschenes.

Mme la mairesse appel au vote :

Mme la conseillère Annie Dufort vote contre.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Résolution
19-07-113

c) EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR L'ACCÈS PUBLIC DU LAC MÉNARD

ATTENDU QU'il est nécessaire d'embaucher du personnel pour la période estivale afin d'assurer l'application des règlements municipaux sur le terrain municipal du lac Ménard et voir à ce que les citoyens puissent jouir paisiblement de ce lieu;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement;

QUE Mme Arianne De Bellefeuille soit embauchée à titre de préposée à l'accès public, et ce, à compter du 2 juillet 2019, selon l'horaire déjà préétabli.

QUE la rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Résolution
19-07-114

d) EMBAUCHE D'UN INSPECTRICE MUNICIPALE TEMPORAIRE

ATTENDU que le poste d'inspecteur municipal est vacant temporairement;

ATTENDU que Mme Isabel Leroux reviendra le 12 août 2019 et que la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides a besoin d'un inspecteur municipal pour la saison estivale;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publiée sur le site d'Emploi-Québec ainsi que dans le journal l'Information du Nord;

ATTENDU QUE les candidats ayant postulés ont été rencontrés lors d'un processus de sélection organisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Gaétan Dutil, il est résolu unanimement :

DE CONFIRMER l'embauche de Mme Isabelle Bouchard au poste d'inspectrice municipale temporaire à compter du 11 juillet 2019 sous l'entente d'un contrat signé entre l'employé et la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides;

DE NOMMER Mme Isabelle Bouchard à titre de fonctionnaire désignée à compter du 2 juillet 2019. Par la présente résolution, Mme. Isabelle Bouchard se voit attribuer les responsabilités et pouvoirs que lui confère le *Règlement sur les permis et certificats numéro 556-15* et tout autre règlement municipal de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Résolution
19-07-115

e) EMBAUCHE D'UN POSTE-CADRE AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE M. Jacques Beaulieu est employé aux travaux publics depuis le 14 mai 2008;

ATTENDU QUE M. Beaulieu a remplacé le directeur des travaux publics depuis le 3 décembre 2018;

ATTENDU qu'un contrat de travail sera signé entre M. Jacques Beaulieu et la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides concernant la rémunération et les autres conditions d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Dominic St-Laurent, il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que M. Jacques Beaulieu soit nommée à titre de directeur des travaux publics;

Que Madame la Mairesse Anne Guylaine Legault soit mandatée pour signer le contrat de travail de M. Jacques Beaulieu.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Résolution
19-07-116

f) EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA DIRECTION

ATTENDU que Mme Mireille Forget a fait deux stages au bureau municipal en 2018 et 2019;

ATTENDU que Mme Forget a remplacé l'agente du bureau pendant son congé de maladie, et ce, depuis le 4 février dernier;

ATTENDU qu'elle a été nommée adjointe administrative temporaire lors de la séance du 8 avril 2019;

ATTENDU QUE nous avons procédé à l'affichage à l'interne;

ATTENDU QUE nous avons utilisé la banque de candidature existante pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de Mme la conseillère Annie Dufort, il est résolu unanimement:

QUE Mme Mireille Forget soit et est embauchée à titre d'adjointe administrative à la direction en date du 2 juillet 2019, le tout conditionnellement à la réussite de la période de probation de six mois;

QUE la rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective en vigueur;

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2019

Résolution
19-07-117

g) MANDAT À LA FIRME PFD AVOCATS

ATTENDU l'intervention de la Commission municipale du Québec en lien avec les problèmes de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides concernant l'administration municipale et l'absence de direction générale;

ATTENDU que pour les fins du cheminement de ce dossier à la Commission municipale du Québec, il est nécessaire de mandater une firme d'avocats aux fins d'assistance juridique de la Municipalité dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, il est proposé par Mme la conseillère

Carine Gohier, appuyé par M. le conseiller Dominic St-Laurent, et résolu ce qui suit :

DE MANDATER la firme Prévost Fortin D'Aoust aux fins des services juridiques requis dans le cadre d'un mandat d'assistance juridique pour le cheminement du dossier de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides auprès de la Commission municipale du Québec.

La mairesse exerce son droit de véto.

Mme la conseillère Annie Dufort et M. le conseiller Gaétan Dutil sont contre.

Mmes les conseillères Sophie Chénier, Carine Gohier et Manon Bissonnette ainsi que M. le conseiller Dominic St-Laurent sont pour.

Résolution
19-07-118

h) NOMINATION D'UNE FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉE POUR L'ÉMISSION DE PERMIS

ATTENDU que plusieurs citoyens attendent suite à leurs demandes de permis;

ATTENDU que le poste d'inspecteur municipal est vacant jusqu'au 10 juillet 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Gaétan Dutil, il est résolu unanimement :

DE NOMMER Mme Mireille Forget, adjointe administrative à la direction, à titre de substitut au fonctionnaire désigné à compter du 2 juillet 2019. Par la présente résolution, Mme Mireille Forget se voit attribuer les responsabilités et pouvoirs que lui confèrent le *Règlement sur les permis et certificats numéro 556-15* et tout autre règlement municipal de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides.

Mme la mairesse appelle au vote.

Mmes les conseillères Carine Gohier, Sophie Chénier et M. le conseiller Dominic St-Laurent sont contre.

Résolution
19-07-119

i) CHÈQUES ÉMIS DU MOIS DE MAI

Le directeur général et secrétaire trésorier ayant déposé la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2019. M. le conseiller Gaétan Dutil, propose que le montant total de 57 373.53 \$ pour les chèques émis soit approuvé. Les chèques numéro 23347, 23348 et 23350 sont retirés.

La mairesse appelle au vote.

Mmes les conseillères Sophie Chénier, Carine Gohier, Manon Bissonnette et M. le conseiller Dominic St-Laurent sont contres.

Résolution
19-07-120

j) COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN – Item retiré

Sur proposition de M./Mme _____, il est résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer présentés pour un montant total de 204 879.52 \$ soient et sont acceptés et l'autorisation est donnée de les payer.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (DE 20h10 À 20h26)

Quelques questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

Résolution
19-07-121

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 8h26.

Anne-Guylaine Legault, mairesse

Denis Malouin, directeur général et secrétaire trésorier